



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/04/15

Reçu en Préfecture le : 28/04/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 27 avril 2015**  
**D - 2015/198**

***Aujourd'hui 27 avril 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoît MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Mariette LABORDE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Vincent FELTESSE

## **' Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté ' 2015. Appel à projets en direction des associations bordelaises. Adoption. Autorisation.**

Monsieur Marik FETOUH, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de promotion de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté, la Ville de Bordeaux encourage et soutient les associations qui prennent des initiatives dans ce domaine. Cette volonté se traduit notamment par la reconduction de l'appel à projets « Bordeaux pour l'égalité » qui est élargi cette année à la promotion de la diversité culturelle et de la citoyenneté :

- La promotion de l'égalité passe notamment par la lutte contre les discriminations, c'est à dire contre toute différence de traitement en raison de l'un des 20 critères définis à l'article 225-1 du Code pénal : l'âge, l'apparence physique, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race, ou à une religion, l'état de santé, l'identité sexuelle, l'origine, l'orientation sexuelle, l'état de grossesse, la situation de famille, le handicap, le patronyme, le sexe, l'adresse, les caractéristiques génétiques, les mœurs, les opinions politiques ou syndicales.
- La promotion de la diversité culturelle s'entend au travers de la définition donnée par l'Unesco dans sa déclaration du 2 novembre 2001, notamment dans son article 2 : *« Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique. »*
- La promotion de la citoyenneté est envisagée au travers de deux de ses aspects fondamentaux : la civilité, c'est à dire une attitude de respect de la dignité de la personne humaine et le civisme qui vise à ce que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers. La promotion d'une laïcité inclusive conforme à la loi de 1905 s'inscrit pleinement dans cet axe, ainsi que dans celui de promotion de l'égalité, dont elle est une des composantes.

Cet appel à projets est ouvert à toutes les bordelaises et à tous les bordelais, dans le cadre d'une action collective portée par une association domiciliée ou proposant ses activités sur le territoire de notre commune.

A ce titre, la Ville de Bordeaux accompagnera tant sur le plan de l'ingénierie de projet par ses services, que par une aide financière dans la limite de 20 000 euros tous projets confondus, des opérations originales et ponctuelles afin de sensibiliser les citoyennes et les citoyens. Les projets proposés devront se dérouler ou être valorisés lors de la prochaine Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté qui se déroulera du 5 au 21 novembre 2015.

Tous les candidats dont les projets sont éligibles seront invités à venir soutenir leur projet devant un jury présidé par des élus de la Ville de Bordeaux et composé d'acteurs institutionnels : représentants de la Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, du CGET, de la COPEC, du Défenseur des Droits... Les prix seront remis lors d'une cérémonie organisée à l'Hôtel de Ville.

En conséquence, afin d'encadrer le lancement de cet appel à projets, il vous est proposé d'adopter les termes du règlement de participation joint en annexe et d'autoriser le Maire à le mettre en œuvre.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 avril 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Marik FETOUH**

Ville de Bordeaux  
Direction Générale des Solidarités et de la Citoyenneté  
Mission Egalité et Citoyenneté



## **APPEL A PROJETS 2015**

**BORDEAUX POUR L'EGALITE, LA DIVERSITE ET  
LA CITOYENNETE**

**REGLEMENT DE PARTICIPATION**

## Préambule

Cet appel à projets s'inscrit dans la politique de promotion de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté de la Ville de Bordeaux :

- La promotion de l'égalité passe notamment par la lutte contre les discriminations, c'est à dire contre toute différence de traitement en raison de l'un des 20 critères définis à l'article 225-1 du Code pénal : l'âge, l'apparence physique, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race, ou à une religion déterminée, l'état de santé, l'identité sexuelle, l'origine, l'orientation sexuelle, l'état de grossesse, la situation de famille, le handicap, le patronyme, le sexe, l'adresse, les caractéristiques génétiques, les mœurs, les opinions politiques ou syndicales.
- La promotion de la diversité culturelle s'entend au travers de la définition donnée par l'Unesco dans sa déclaration du 2 novembre 2001, notamment dans son article 2 : « *Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique.* »
- La promotion de la citoyenneté s'entend au travers de deux de ses aspects fondamentaux : la civilité, c'est à dire une attitude de respect de la dignité de la personne humaine et le civisme qui vise à ce que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers. La promotion d'une laïcité inclusive conforme à la loi de 1905 s'inscrit pleinement dans cet axe, ainsi que dans celui de promotion de l'égalité, dont elle est une des composantes.

### **Article 1 : Conditions d'admission**

Peuvent faire acte de candidature les associations domiciliées à Bordeaux ou tout autre association dont l'action se déroule sur le territoire de Bordeaux ayant un projet collectif portant sur les thèmes de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité, de la diversité culturelle et de la citoyenneté.

### **Article 2 : Nature des projets**

Les projets présentés doivent avoir un caractère innovant. Ils peuvent être de nature culturelle, sportive, citoyenne : spectacles vivants, expositions, films documentaires, performances, outils pédagogiques...ou autres concepts originaux.

L'action doit se dérouler sur le territoire communal et bénéficier aux bordelais. Elle pourra avoir un objectif pérenne ou ponctuel, et devra être **réalisée et/ou valorisée pendant la Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté qui se déroulera du 5 au 21 Novembre 2015.**

L'aide apportée par la Ville de Bordeaux peut être cumulée avec d'autres aides institutionnelles ou privées.

### **Article 3 : Présentation des dossiers**

La date de dépôt des dossiers est le **15 juin 2015**. Pour être recevables les projets devront comporter les éléments suivants :

- Descriptif détaillé du projet avec son intitulé (motivations, constats, objectifs, mise en œuvre, calendrier, territoire d'intervention, public ciblé, plan de communication, partenariats envisagés),
- Budgets prévisionnels annuel de l'association et, séparément du projet,
- Justificatifs de l'association : numéro siret, statuts, récépissé Préfecture, extrait journal officiel, relevé d'identité bancaire,
- Attestation sur l'honneur certifiant les déclarations faites dans le dossier ainsi que la demande d'aide financière approuvant les conditions du présent règlement,
- Dossier daté, signé par le porteur de projet.

#### **Article 4 : Modalités d'attribution**

Les projets éligibles seront examinés par un jury présidé par des élus de la Ville de Bordeaux accompagnés d'acteurs institutionnels : représentants de la Direction Régionale Jeunesse Sports et de la Cohésion Sociale, du CGET, de la COPEC, du Défenseur des Droits...

Tous les candidats seront appelés à venir soutenir leur projet devant le jury qui se réunira le 23 juin. Les résultats seront communiqués après le 15 juillet et les prix seront remis par Alain Juppé lors d'une cérémonie organisée par la Ville de Bordeaux.

#### **Article 5 : Montant de l'aide municipale**

Les projets lauréats recevront une aide financière de la Ville de Bordeaux. Le montant de l'aide financière municipale est variable selon la nature du projet et le budget proposé. La subvention n'a pas pour vocation de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Son attribution est ponctuelle, liée au projet et n'est pas susceptible d'être reconduite. Les sommes proposées par le jury seront présentées au Conseil Municipal par l' élu en charge de cette délégation dans la limite de 20 000 euros, tous projets confondus. Les sommes attribuées seront de 2000 euros par projet déposé maximum.

#### **Article 6 : Modifications et désistement**

Toute modification des objectifs, du calendrier devra être notifiée à la DGSC Mission Egalité et Citoyenneté de la Ville de Bordeaux. Si la réalisation du projet se trouve compromise, le lauréat s'engage à en avertir aussitôt la Ville de Bordeaux. La somme allouée devra être remboursée, déduction faite des frais engagés, dûment justifiés au prorata des différentes recettes acquises.

#### **Article 7 : Evaluation de l'action**

Les associations lauréates s'engagent à présenter un bilan de l'action dans un délai de 2 mois après la réalisation de leur projet.

#### **Article 8 : Engagement au retour et communication**

Les Associations lauréates s'engagent à assurer la présentation des résultats de l'action et autorisent la Ville à communiquer sur les projets retenus afin d'en assurer la promotion. Ces actions pourront être présentées par les porteurs et mises en valeur lors de manifestations initiées par la Ville ou organisées avec son partenariat, en particulier lors de la Quinziane de l'égéiatié, de la diversité et de la citoyenneté.

Le lauréat s'engage à faire figurer sur tous les supports matériels du projet le logo de la Ville de Bordeaux qui pourra lui être fourni sur simple demande.



# **« Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté » 2015**

**Appel à projets**

**Promotion de l'Égalité, de la diversité culturelle et de la  
Citoyenneté**

**DOSSIER DE PROJET**

**A remettre avant le 15 Juin 2015**

## VOTRE ASSOCIATION

Nom de l'association (Nom complet et sigle) : .....

Président de l'association : : .....

Adresse de l'association : : .....

Téléphone : .....

Mail : : .....

## VOTRE PROJET

Titre : : .....

Thématique :

- égalité et lutte contre les discriminations
- diversité culturelle
- citoyenneté

**Aide financière municipale sollicité pour ce projet** (maximum 2000 euros) : .....€

### Référent du projet à contacter :

Madame / Monsieur

Nom : .....Prénom : .....

Mail : .....@ .....

Tél : .....

### Date et signature du porteur de projet

Vous trouverez dans ce dossier :

- Le règlement de « Bordeaux pour l'égalité », et des conseils pour monter votre dossier.
- Une attestation sur l'honneur à remplir
- Une autorisation de droit à l'image
- Le budget prévisionnel de l'action et un budget prévisionnel de l'association
- La liste des documents à joindre.

Plus d'informations : Isabelle AMICEL

**DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES ET DE LA CITOYENNETE**

Mairie de Bordeaux – Mission Egalité et Citoyenneté

4 rue Claude Bonnier – 33000 Bordeaux

tél. : 05 57 89 38 59

www.bordeaux.fr / i.amicel@mairie-bordeaux.fr

## PARTIE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier :

Thématique :

Remarques générales :

Documents fournis (cases à cocher par l'administration)

**Dossier « Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté » daté, signé par le porteur de projet**

**Descriptif détaillé du projet**

**Budgets prévisionnels 2015**

De l'action

De l'association

**Justificatifs de l'association 2015**

- Statuts de l'association

- Récépissé de déclaration en préfecture

- Composition du bureau

- Extrait du Journal Officiel

- Relevé d'identité bancaire

- Fiche Insee d'attribution du numéro SIRET

**Attestation sur l'honneur**

**Autorisation de droit à l'image**

**Coordonnées du ou des candidats**

- adresses postales et mails, téléphones fixes et mobiles

Plus d'informations :

**DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES ET DE LA CITOYENNETE**

**Isabelle Amicel**

Mairie de Bordeaux – Mission Egalité et Citoyenneté

4 rue Claude Bonnier – 33000 Bordeaux

tél. : 05 57 89 38 59

[www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr) / [i.amicel@mairie-bordeaux.fr](mailto:i.amicel@mairie-bordeaux.fr)



# « Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté »

## Comment construire son projet ?

Un correspondant vous attend à la Direction Générale Vie Sociale et Citoyenneté de la Mairie pour vous renseigner, vous aider à monter votre projet et à remplir votre dossier, **sur rendez-vous**.

Contact : Isabelle AMICEL, Chargée de mission Egalité et Citoyenneté : i.amicel@mairie-bordeaux.fr - Tél 05 57 89 38 59.

Le dossier de présentation doit être :

- court : maximum 5 pages bâties sur la trame
- clair : synthétique et aéré
- crédible : toutes les informations doivent être argumentées

Pour permettre aux membres du jury d'avoir connaissance de tous les éléments de votre projet, vous présenterez le descriptif détaillé dans un dossier.

Vous trouverez ci-jointe une trame à suivre et des questions à vous poser pour formaliser le projet et présenter votre dossier :

<b>1. Motivations</b>	Quelle est l'origine du projet et le constat qui ont amené à lancer ce projet ? Quelle est son originalité ?
<b>2. Objectifs du projet</b>	Définir les objectifs de l'action et définir ceux en lien avec les critères de discriminations. Nommer votre projet.
<b>3. Contenu</b>	Quel est le programme de votre action : nombre de jours, durée totale, activités, thèmes abordés, ... Qui sont les principaux acteurs ? Etablissez votre plan d'action pour définir quelles vont être les étapes de mise en place.
<b>4. Public ciblé</b>	Indiquez le nombre de personnes pressenties, les tranches d'âges concernées par votre projet, quels territoires sont concernés ... Cette opération sera-t-elle payante ? Combien ? Pourquoi ?
<b>5. Localisation</b>	Où se déroule votre opération ? Quels sont les locaux utilisés (municipaux ou autres) ?
<b>6. Communication</b>	Comment envisagez-vous de communiquer et faire connaître votre projet ? Quels types de supports utilisez-vous ? Combien ? Quelle diffusion est envisagée ?
<b>7. Les moyens</b>	Avec quoi ? Quelles ressources financières ? Quels sont les moyens dont vous disposez ? Quels sont les moyens qui vous manquent ? (matériels, humains, financiers ...).



<b>8. Les partenaires éventuels de l'action</b>	Quels sont les partenaires potentiels, ceux vers qui vous irez en priorité ?  Quels sont les principaux partenaires ? (municipaux, Etat, associatifs, entreprises, professionnels...)  <b>Attention : signalez si vous avez sollicité ou obtenu une subvention sur ce projet.</b>
<b>9. Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté du 5 au 21 novembre</b>	Comment votre action s'inscrit-elle dans le cadre de la Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté ?

Plus d'informations :

**Isabelle AMICEL**

**DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES ET DE LA CITOYENNETE**

Mairie de Bordeaux – Mission Egalité et Citoyenneté

4 rue Claude Bonnier – 33000 Bordeaux

tél. : 05 57 89 38 59

[www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr) / [i.amicel@mairie-bordeaux.fr](mailto:i.amicel@mairie-bordeaux.fr)



# « Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté » 2015

## Liste des documents à joindre au dossier

- ⌘ **Dossier « Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté » daté, signé par le porteur de projet**
- ⌘ **Descriptif détaillé du projet**
- ⌘ **Budgets prévisionnels 2015**
  - De l'action
  - De l'association
- ⌘ **Justificatifs de l'association 2015**
  - Statuts de l'association
  - Récépissé de déclaration en préfecture
  - Composition du bureau
  - Extrait du Journal Officiel
  - Relevé d'identité bancaire
  - Fiche Insee d'attribution du numéro SIRET
- ⌘ **Attestation sur l'honneur**
- ⌘ **Autorisation de droit à l'image**

**A RENVoyer AVANT LE 15 JUIN 2015 à :**

ISABELLE AMICEL - Mission Egalité et Citoyenneté  
**DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES ET DE LA CITOYENNETE**  
Mairie de Bordeaux  
4 rue Claude Bonnier – 33000 Bordeaux  
tél. : 05 57 89 38 59  
[www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr) / [i.amicel@mairie-bordeaux.fr](mailto:i.amicel@mairie-bordeaux.fr)



# « Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté » 2015

## Attestation sur l'honneur

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie.**

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....  
représentant(e) légal(e) de l'association, .....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée (date de publication au Journal Officiel : .....

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- si le projet de l'association que je préside est primé, je m'engage à déposer le montant de l'appel à projets 2015 sur le compte bancaire ou postal de l'association (Remplir le tableau ci-dessous et fournir un RIB ou un RIP)

### Identité bancaire de l'association

Nom du titulaire du compte : .....

Banque ou centre : .....

Domiciliation : .....

**\_ Fournir le Relevé d'identité bancaire ou Relevé d'identité postale, RIB / RIP**

### Attention

*Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.*

*Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.*

Fait, le .....à .....

Signature



# « Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté » 2015

## Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e) Madame, Monsieur : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

Téléphone .....

Mail.....

### **Autorisation de Droit à l'image**

Autorise, à titre gratuit et pour une durée de 5 ans, la ville de Bordeaux dont les locaux administratifs sont situés place Pey Berland 33077 Bordeaux à :

1/ Filmer et enregistrer mon image et ma voix (ainsi que les environnements et objets personnels visibles à l'image) relatifs aux projets et aux actions de l'opération « Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté »

2/ Intégrer ces éléments sur différents supports : DVD ; site Internet de la Ville de Bordeaux ; réseaux sociaux de la Ville, affiches...

3/ Utiliser mon image, et ma voix (ainsi que les environnements et objets personnels visibles à l'image) de manière partielle ou totale dans toutes manifestations organisées par la Ville Bordeaux visant la promotion l'égalité, la diversité et la citoyenneté.

Fait à Bordeaux le.....

Signatures précédées de la mention « Lu et Approuvé »



# « Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté » 2015

## Budget prévisionnel de l'association

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>60 - Achat</b>		<b>70 -Ventes, prestations de services, marchandises</b>	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables ( eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Sous traitance générale		Etat:	
Locations			
Entretien et réparation		Région :	
Assurance			
Documentation		Département :	
Divers			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Ville de Bordeaux	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Autre commune	
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux ( à détailler):	
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
<b>64- Charges de personnel</b>		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels			
Charges sociales		<b>75 - Autres produits de gestion</b>	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>66- Charges financières</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>79 - transfert de charges</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>			
Secours en nature Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	



# « Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté » 2015

## Budget prévisionnel de l'action

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>I Charges directes affectées à l'action</b>		<b>I. Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60 - Achat</b>		<b>70 -Ventes, prestations de services, marchandises</b>	
Achats d'études et de prestations de services			
Achats de matières et de fournitures			
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Sous traitance générale		Etat:	
Locations			
Entretien et réparation		Région :	
Assurance			
Documentation		Département :	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Ville de Bordeaux	
Publicité, publication		Autre commune	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
<b>64- Charges de personnel</b>		Fonds européens	
Rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres recettes (précisez)	
Autres charges de personnel		<b>75 - Autres produits de gestion</b>	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>66- Charges financières</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>			
<b>68- Dotation aux amortissements</b>			
<b>II. Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>II. Ressources indirectes affectées à l'action</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>Total des charges</b>		<b>Total des produits</b>	
		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		Bénévolat	
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

## Obtenir un n° SIRET

Dans quel cas demander le numéro SIRET ?

1. Votre association est employeur de personnel salarié. L'inscription dans le répertoire Sirene doit alors être demandée au centre de formalités des entreprises (CFE) de l'Urssaf à laquelle sont versées les cotisations.
2. Votre association n'est pas employeuse mais elle exerce des activités qui entraînent paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés. L'inscription doit alors être demandée au centre de formalités des entreprises (CFE) du centre des impôts auprès duquel sont faites les déclarations de chiffre d'affaires ou de bénéfices.
3. Votre association n'est pas dans les deux cas précédents mais reçoit ou souhaite recevoir des subventions. L'inscription doit alors être demandée directement par courrier à la direction régionale de l'Insee compétente pour votre département. Pour trouver les coordonnées postales de votre [direction régionale de l'INSEE](#) :
  - Allez sur le site de l'INSEE : <http://www.insee.fr>
  - Faites ensuite une recherche en tapant « sirene association » dans la barre de recherche puis choisissez le deuxième résultat de la recherche.

Voici un [modèle de lettre](#) que vous pouvez utiliser si vous êtes dans le 3<sup>ème</sup> cas :

*[Nom et adresse de l'association]*

*[Commune du siège social de l'association]*

A ..., le .....

*Objet : délivrance du numéro SIRET*

*Monsieur le directeur,*

*Notre association, qui a été déclarée à la préfecture/sous-préfecture de [département de déclaration] le [date de la déclaration], a vocation à recevoir des subventions publiques.*

*Je vous prie de lui attribuer en conséquence les numéros Siren et Siret utiles.*

*Notre association a pour activité principale : .....*

*Vous trouverez, ci-joint, les copies :*

- *du récépissé de déclaration de création en préfecture*
- *des statuts de l'association mentionnant son objet*
- *de l'annonce légale parue au Journal officiel*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.*

*Nom et prénom du président  
Signature du président*